FONDÉ EN 1891

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMÉRO 15 CENTIMES

Dimanche 16 Janvier 1922

LE 21 JANVIER

::: Le RÉVEIL DU NORD :::
commencera la Publication
::: du grand Roman-Giné :::

LES DEUX GAMINES

de Louis FEUILLADE

ADAPTÉ PAR PAUL CARTOUX

::: Film GAUMONT :::

LE 21 JANVIER

LES CONDITIONS DE M. POINCARÉ

Quand le Président de la République eut prié M. Raoul Péret de constituer le nouveau Cabinet, on a dit un peu partout : ça ne va pas traîner, la combinaison est prête».

On annonçait vers 5 heures de l'après-midi que M. Briand avait accepté le portefeuille des Affaires étrangères; M. Poincaré les Finances ; M. Loucheur, les Régions Libérées; M. Bonnevay, la Justice.

A 6 heures, M. Raoul Péret devait venir apporter au Président de la République sa réponse définitive.

A 6 heures, en effet, il venait à l'Elysée, mais seulement pour dire qu'il lui fallait prolonger encore la série de ses visites et de ses entretiens, à la suite des conditions mises par certaines personnalités à leur acceptation.

C'est ici que M. Raymond Poincaré apparaît et joue un rôle, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne vise pas à l'apaisement.

Dans l'entretien qui eut lieu entre M. Péret et M. Poincaré, ce dernier indiqua qu'il lui serait impossible de figurer dans un cabinet où M. Briand détiendrait le portefeuille des Affaires étrangères.

On se souvient des articles particulièrement amers de M. Poincaré dans le « Temps », dans le « Matin », dans la « Revue des Deux-Mondes » contre la politique de l'accord avec l'Angleterre, contre l'interprétation pacifique — si l'on peut dire — du Traité de Paix, et aussi contre l'orientation briandiste de 1917.

« Mettez M. Briand ailleurs, à la Justice par exemple, et j'accepte le portefeuille que vous m'offrez ». Ce fut le dernier mot de M. Poincaré.

Cet ultimatum a suspendu la consultation de M. Raoul Péret. Il devient un obstacle difficile à franchir. M. Briand, pressenti, eut un moment d'indignation. En effet, l'opinion réclame sa présence au quai d'Orsay pour y débrouiller avec délicatesse une situation extrêmement emmêlée. Par contre, le nom de M. Briand ne s'associe pas nécessairement à la réforme de la magistrature.

M. Briand, soutenu par de nombreux parlementaires, refusa d'accéder au désir de M. Poincaré.

Aux dernières nouvelles, M. Poincaré avait exigé le portefeuille de la Guerre. Il semble qu'il n'ait pas plus de chances de ce côté.

Le bruit des conditions qu'il posait s'étant répandu à la Chambre, on ne manqua pas de faire valoir le danger que courrait le nouveau ministère s'il liait étroitement son sort à celui d'un homme qui parle aisément de traverser le Rhin et d'employer la force « en se jouant ».

Il y a des jeux périlleux pour une nation.

La journée de vendredi aura donc été négative. Si M. Poincaré renonçait aux Finances, c'est à M. Loucheur qu'elles incomberaient. Il y apporterait une audace nécessaire, en notre temps de déficit, et le goût des combinaisons ingénieuses qui l'a poussé vers la Commission du Budget.

On a beaucoup parlé de M. Daniel Vincent pour le ministère de l'Intérieur, où sa cordialité arrangerait bien des choses.

C'est dans un effort de conciliation des partis que M. Péret veut trouver le moyen de réaliser son ministère.

La journée de vendredi n'a pas été bonne dans ce sens, étant donné le pavé lancé par M. Poincaré.

On était en droit d'attendre moins de nervosité et plus de sens national d'une si haute personnalité.

Alex WILL.

Landru veut du temps pour étudier son dossier

IL S'EST POURVU EN CASSATION

Paris, 14 janvier. — Landru, trouve qu'il ne lui est pas accordé assez de temps pour étudier son dossier.

Et il décide avec son avocat de demander un délai, afin de pouvoir préparer sa défense.

Me Navières du Treuil fit une démarche en ce sens auprès de M. Gilbert qui doit résider les assises ; mais il ne put obtenir une date nouvelle.

Il ne restait plus qu'une ressource : se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation renvoyant l'affaire devant les assises.

Landru a donc aussitôt signé son pourvoi, qui sera présenté par Me Talamon devant la cour de cassation et qui s'appuiera, notamment, sur une notification faite irrégulièrement à la défense.

Si l'arrêt de renvoi est cassé, l'affaire Landru ne pourrait venir que dans deux ou trois mois devant les assises.

Contre la Dissolution de la C. G. T.

Protestations Syndicalistes et Socialistes

Le jugement ordonnant la dissolution de la C. G. T. a provoqué une vive émotion dans les milieux syndicalistes. Les organisations ouvrières ont publié de nombreuses protestations dont l'organe syndicaliste le « Peuple » se fait l'écho :

Il écrit à ce sujet :

« La C. G. T. continuera de vivre et ne cessera pas d'agir. La dissolution de la C. G. T. nous ne la discuterons même pas. Elle n'existera point. Si les magistrats de la correctionnelle ont pris les avis du pouvoir, ils ont négligé de connaître le sentiment et la volonté des travailleurs. »

Le Parti Socialiste Communiste voit dans la décision qui frappe la C. G. T. la preuve de l'affolement de la classe dirigeante devant la catastrophe du régime capitaliste et l'assaut grandissant du prolétariat organisé.

La Fédération du Parti Socialiste restée fidèle à l'ancienne internationale, a voté un ordre du jour déclarant qu'elle est aux côtés de la C. G. T. pour la lutte que la classe ouvrière est conduit à engager pour le maintien de ses droits.

Le Parti Socialiste Indépendant français publie, de son côté, dans la « France libre », une note de protestation véhémente.

Mme Millerand est venue dans les Régions dévastées

ELLE A FAIT DES DONS AUX ENFANTS DE QUATRE VILLAGES PARTICULIÈREMENT ÉPROUVÉS.

Mme Millerand, accompagnée du commandant Ménard, est partie vendredi matin dans les régions libérées pour apporter aux enfants de quatre villages de la zone des armées particulièrement éprouvés : vêtements chauds, chaussures, linge, coiffure et friandises.

Elle a commencé sa distribution à Bourg-et-Commun et Beaurieux, dans l'Aisne. Puis elle se rendra dans l'après-midi à Servon, après avoir traversé Reims. Samedi matin, Mme Millerand ira à Clermont, en Argonne, et elle rentrera dans la soirée à Paris.

La petite bretonne Bamboula et Raspoutine

UNE BANDE DE CAMBRIOLEURS PARISIENS AVAIT POUR CHEF UNE JEUNE FILLE

Paris, 14 janvier. — M. Gautier, commissaire de police, vient de mettre la main sur une bande de malfaiteurs commandée par une jeune Bretonne de dix-neuf ans.

Annette Le Bouge, originaire de Douarnenez, maîtresse de son lieutenant, Gabrielle Taboul, dit « l'Arbi », dix-neuf ans, se plaçait comme bonne chez des riches particuliers et, en leur absence, les dévalisait avec ses acolytes.

C'est ainsi qu'elle pratiqua chez M. Roberge, avenue Ledru-Rollin, 140.

Samedi dernier, alors que ses maîtres étaient en soirée, elle introduisait dans la maison « l'Arbi », Gustave Lefebvre, dit « Bébert », vingt-trois ans, et Renée Hénocque, vingt et un ans, maîtresse de Lefebvre.

En rentrant après minuit, M. Roberge constata le départ de la bonne et la disparition d'environ 25.000 francs de bijoux, argenterie, linge et vêtements.

Les recherches, conduites par M. Béthuel, inspecteur principal ; le brigadier Pescadère et l'inspecteur Fabert, du huitième district, ont abouti à l'arrestation de toute la bande. Ce n'est qu'hier soir, cependant, que le brigadier Pescadère put découvrir Lefebvre, qu'il rencontra sortant d'un bal de la rue du Chemin-Vert, accompagné d'un autre complice, Armand Lévêque, dit « Bamboula », vingt-quatre ans.

Les deux malfaiteurs, en voyant le policier seul s'enfuirent pas à la rue Maurevert. Mais, serré de près par le brigadier, l'un des fuyards, se retournant, tira sur lui deux coups de revolver sans l'atteindre. Aussitôt Pescadère riposta et vit « Bamboula » tomber et ne plus plus bouger. Le crovant bien touché, il continua de poursuivre Lefebvre qu'il captura.

Mais « Bamboula », qui avait feint d'être blessé grièvement, avait pris la fuite.

Dans la nuit, M. Defils, assisté de M. Gautier et des inspecteurs et des gardiens du XIe arrondissement, organisa une battue dans le quartier qui amena l'arrestation de « Bamboula » et d'un Polonais, Israël Karjemewski, quarante-trois ans, dit « Raspoutine », habitant rue de la Folie-Regnault, recéleur de la bande.

En plus du cambriolage de l'avenue Ledru-Rollin, ils ont avoué être les auteurs de nombreux vols, agressions nocturnes et cambriolages commis ces temps derniers dans le quartier Sainte-Marguerite.

Le trafic de l'or pendant l'occupation

UN « AFFAIBLI MENTAL » QUI OPÉRA A LILLE AU PROFIT DES ALLEMANDS, EST CONDAMNÉ A DEUX ANS DE PRISON AVEC SURSIS PAR LE CONSEIL DE GUERRE D'AMIENS.

En 1917, les Allemands n'avaient pas d'auxiliaire plus précieux dans tout le Nord qu'un nommé Hubert, ancien agent technique des Ponts et Chaussées, à Saint-Quentin, évacué à Lille. Rédacteur à la « Gazette des Ardennes », à la tête, sous couvert de ravitaillement, d'un très important commerce qui ne lui rapporta pas moins de 22 millions d'affaires en six mois, Hubert dirigeait en outre de nombreux services de réquisition et de drainage d'or au profit des Allemands. En octobre 1918, il évacua avec toute sa comptabilité en Belgique, et à l'armistice, se retira en Allemagne.

Si Hubert échappa à la justice, il n'en fut pas ainsi de ses nombreux agents, qui furent condamnés par les conseils de guerre, qui pour espionnage, qui pour échange de l'or. C'est sous cette dernière inculpation que vient de comparaître devant le Conseil de guerre d'Amiens, l'employé de commerce, Noël Jules, 32 ans, domicilié à Lille.

En juin 1917, Noël, qui avait vendu quelques titres de famille à un nommé Durand, agent de Hubert, fut appelé au bureau central de change allemand et, sous la menace, sommé de se mettre au service d'Hubert. Noël accepta ou du moins on le présume, car à partir de cette date, on le vit en relations suivies avec Hubert, Durand et Sonssin, autre agent de change de l'Allemagne. De plus, il fit des dépenses qui n'étaient pas en rapport avec sa fortune, et des témoins l'ont vu en possession de sommes en or très importantes.

D'ailleurs, ce qui confirme la thèse que Noël s'est fait l'agent de change de l'Allemagne, c'est qu'il a été désigné comme tel par le comptable même d'Hubert et sur une liste trouvée dans un bureau de police allemande.

Les preuves de sa culpabilité paraissant suffisamment établies, Noël fut traduit devant le Conseil de guerre de Lille et condamné à trois ans de prison pour intelligences avec l'ennemi, le 24 août 1920.

La Cour de cassation annule le jugement et renvoya l'affaire devant le Conseil de guerre d'Amiens.

Dans son réquisitoire, M. le Commissaire du gouvernement représenta Noël comme un affaibli au point de vue mental, et un comparse bien secondaire d'Hubert. Tout en retenant sa culpabilité il n'écarte pas les circonstances atténuantes.

Me Lefebvre, du barreau de Lille, qui présentait la défense de l'accusé, insista également sur l'état maladif de son client. Il expliqua que l'on n'avait que des présomptions de sa culpabilité et surtout supplia le Conseil de se montrer indulgent, en raison de l'honorabilité extrêmement grande de sa famille.

Noël a été condamné à deux ans de prison avec sursis.

M. Millerand a chargé M. Raoul Péret :: de former le nouveau Ministère ::

Deux députés du Nord, MM. Loucheur et Daniel Vincent, feraient partie du futur cabinet.

Paris, 14 janvier. — Le président de la République a repris, ce matin, à 10 heures, ses consultations.

Il a reçu, en premier lieu, M. Bonnevay, président de l'Entente républicaine. M. Bonnevay ressortit à 10 heures 15.

A 10 heures 20, le président de la République a reçu M. Daniel-Vincent. A 10 heures 40, au moment où M. Daniel-Vincent quittait l'Elysée, M. Loucheur est arrivé. Il a été immédiatement introduit auprès du président de la République.

A 10 heures 55, le président de la République a reçu individuellement et sur leur demande, les trois délégués du groupe des indépendants de la Chambre : MM. de Gailhard-Bancel, Guibal et Vallat.

A 11 heures 10, M. Tardieu est arrivé à la présidence et à 11 heures 25, M. Ribot.

A 11 heures 55, le président de la République a reçu M. Barthou.

M. Raoul Péret a accepté de former le Ministère

Paris, 14 janvier. — A la suite des entretiens qu'il a eus dans la journée de jeudi et la matinée de vendredi, avec les présidents et des membres du Sénat et de la Chambre, le président de la République a prié M. Raoul Péret de revenir à l'Elysée. Il lui a fait connaître le sens général de ses conversations. Il lui a déclaré qu'il en ressortait nettement, ainsi que de l'examen de la situation politique, comme des circonstances dans lesquelles s'était ouverte la crise, que le président de la Chambre était indiqué pour la résoudre et pour prendre la présidence du nouveau cabinet. Le président de la République a, en conséquence, fait appel au patriotisme de M. Raoul Péret pour lui demander d'accepter la présidence du Conseil.

M. Raoul Péret a déclaré au président de la République que, devant son insistance et le sentiment quasi-unanime du Parlement, il ne croyait pas pouvoir, en principe, refuser la mission qui lui était offerte et qu'il ferait connaître sa réponse définitive à la fin de la journée.

Les possibilités

Paris, 14 janvier. — M. Raoul Péret va donc commencer, dès cet après-midi, ses démarches et on suppose que sa première visite sera pour M. Poincaré à qui il se propose d'offrir le portefeuille des Finances. M. Raoul Péret attache un très grand prix à la collaboration de l'ancien président de la République et il ne négligera rien pour l'obtenir, mais si ses efforts devaient rester vains, on est persuadé que cela ne serait pas de nature à le décourager.

Il se pourrait qu'en cas de refus de M. Poincaré, le président de la Chambre fit appel à M. Loucheur qui, assure-t-on, fera presque certainement partie du nouveau cabinet, soit comme ministre des Finances, soit comme titulaire d'un autre département ministériel.

M. Raoul Péret devant, très vraisemblablement prendre la direction du ministère de l'Intérieur, et M. Aristide Briand ayant, dès le premier moment, fait connaître qu'il acceptait d'aller au quai d'Orsay, l'attribution des portefeuilles les plus importants, à l'exception de celui des Finances, peut être considérée comme réglée. M. Bonnevay, qui doit être, dans le futur cabinet, l'un des représentants les plus autorisés du groupe de l'Entente Républicaine et Démocratique de la Chambre, est généralement désigné pour le ministère de la Justice.

Trois membres du cabinet démissionnaire : MM. Raiberti, Le Trocquer et Sarraut resteraient dit-on. Le premier à la Guerre, le deuxième aux Travaux publics et le troisième aux Colonies. Pour le portefeuille du Commerce, il semble être très sérieusement question de M. Paul Bignon, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande.

Pour les autres ministères, on assure que M. Raoul Péret songerait à MM. Charles Dumont, Daniel-Vincent, Colrat, et pour certains sous-secrétariats d'Etat, à MM. Jacques-Louis Dumesnil, Dior, de Lubersac, etc.

Le Bloc National réclame deux portefeuilles

Paris, 14 janvier. — Le Groupe de l'Entente Républicaine s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. Arago.

Le député des Alpes-Maritimes a rendu compte de l'entretien qu'il a eu avec le président de la République. Le groupe n'a pris aucune décision mais il résulte des conversations que le groupe est prêt à collaborer avec le prochain gouvernement, à condition qu'il y soit représenté d'une façon équitable, tant par le nombre que par l'importance des portefeuilles qui seraient attribués à quelques-uns de ses membres.

Mais l' « Agence Radio » a publié une note beaucoup plus précise :

Paris, 14 janvier. — Le groupe de l'Entente Républicaine (Bloc National), réuni ce matin, a décidé de revendiquer les portefeuilles de l'Intérieur et de l'Instruction Publique.

Le groupe estime que ces deux portefeuilles ne doivent pas échoir à des adversaires de la politique approuvée par le pays, aux élections du 16 novembre.

M. Viviani décline toutes les offres

Paris, 14 janvier. — M. Raoul Péret, dans la conversation qu'il a eue cet après-midi avec M. Viviani, a pressenti l'ancien président du Conseil pour le portefeuille des Affaires étrangères; mais M. Viviani, maintenant l'opinion qu'il avait exprimée hier, a de nouveau déclaré qu'il était résolu à décliner toutes les offres qui pourraient lui être faites.

A qui le portefeuille des Affaires Etrangères ?

L'entretien que M. Raoul Péret a eu avec M. Raymond Poincaré a été empreint de la plus grande cordialité. On assure que l'ancien président de la République n'a pas encore accepté formellement l'offre du ministère des Finances qui lui a été faite par M. Raoul Péret, mais qu'il s'y serait montré en principe favorable.

On ajoute que l'entrée de M. Poincaré dans le nouveau cabinet, pourrait avoir pour effet de modifier les intentions primitives de M. Raoul Péret, en ce qui concerne l'attribution du portefeuille des Affaires étrangères, pour lequel il était assuré du concours de M. Aristide Briand. Celui-ci, dans un esprit de conciliation qui lui fait le plus grand honneur, consentirait, dit-on, à accepter un autre portefeuille si sa collaboration était jugée nécessaire par M. Raoul Péret. Dans ces conditions, le portefeuille des Affaires étrangères serait dévolu à une personnalité dont M. Péret n'a pas encore fait connaître le nom.

M. Péret veut le concours de MM. Poincaré et Briand, sinon il renoncera à sa mission

Paris, 14 janvier. — M. Raoul Péret, en acceptant, ce matin, l'offre qui lui était faite par le président de la République, de constituer le nouveau cabinet, avait résolu de former un ministère d'union nationale, afin d'utiliser les grandes forces politiques du pays. Il désirait notamment s'assurer la collaboration de MM. Poincaré et Briand; il voulait également obtenir le concours de M. René Viviani, mais ses vives instances n'ont pu vaincre la résistance de ce dernier, qui a cru devoir refuser pour des raisons toutes personnelles.

La première démarche de M. Raoul Péret a été pour M. Raymond Poincaré, auquel il a offert le portefeuille des Finances. L'ancien président de la République a répondu qu'il ne pouvait que décliner cette offre. Toutefois, il a ajouté qu'il accepterait éventuellement le portefeuille des Affaires étrangères.

De retour au Palais-Bourbon, M. Raoul Péret a reçu la visite de M. Aristide Briand qui, après qu'il lui eut demandé sa collaboration, lui a fait connaître ses préférences pour le même portefeuille des Affaires étrangères.

A la fin de l'après-midi, aucune solution n'était intervenue, et M. Raoul Péret s'est rendu à l'Elysée pour mettre le président de la République au courant de l'état de ses négociations, qu'il poursuivra ce soir et demain matin.

Il se pourrait que M. Raoul Péret fut amené à renoncer à la mission que lui a offerte le président de la République, s'il ne parvient pas à obtenir le double concours de MM. Poincaré et Briand.

Les pourparlers continuent

Paris, 14 janvier. — M. Raoul Péret a reçu, dans la soirée, MM. Arago, du groupe de l'Entente Républicaine Démocratique; Lugol, de la Gauche Républicaine Démocratique, et Renard, du groupe Radical et Radical-Socialiste, ainsi que MM. Bessonneau et Dariac, députés, venus le voir à titre personnel.

Le président de la Chambre conférera demain matin avec les présidents des groupes du Sénat. Il poursuivra ses pourparlers avec la volonté d'aboutir dans le courant de la matinée.

Lénine n'est pas mort

MAIS IL EST GRAVEMENT MALADE

Helsingfors, 14 janvier. — On fait savoir de source autorisée à l'agence Russunion, que la presse de Moscou garde le plus grand silence sur l'état de santé de Lenine, et ce n'est que la « Pravda » qui publie un entrefilet suivant lequel la dernière séance du Conseil des commissaires a eu lieu sous la présidence de Trotsky, Lenine étant absent. Les décisions prises au cours de cette séance n'ont pas été communiquées aux journaux communistes.

D'une autre source, on affirme que Lenine est réellement malade et que les médecins lui prescrivent un repos absolu et prolongé.

La nouvelle de sa mort ne paraît pas se confirmer.

L'épileptique pickpocket

Un HABITANT de JEUMONT en FUT VICTIME

Paris, 14 janvier. — M. Bigot, plâtrier à Jeumont (Nord), se trouvait hier à la gare d'Orléans, où il allait prendre un train à destination de la Haute-Vienne, lorsqu'il fut abordé par un voyageur :

— Je vous demande pardon, monsieur, je viens de vous entendre demander un billet pour la Haute-Vienne, passerez-vous par Bellac ?

— Mais oui, répondit M. Bigot.

— Dans ce cas, rendez-moi un service ; je suis sujet à des attaques d'épilepsie et comme dans ces crises, je n'ai plus conscience de ce qui se passe autour de moi, je voudrais que vous me permettiez de voyager avec vous et même de vous confier mon argent.

M. Bigot accepta, prit une enveloppe que lui tendait le soi-disant épileptique et sortit son portefeuille pour l'y ranger.

Quelques instants plus tard, comme il ne voyait pas revenir le malade, parti chercher des cigarettes, il eut quelques inquiétudes et se fouilla.

Le portefeuille était parti, avec l'épileptique ; et l'affaire n'était pas mauvaise pour ce dernier, car il contenait 10.000 francs.

MORT A 102 ANS

Nevers, 14 janvier. — On annonce la mort à Fourchambault de M. Lhospier, qui est décédé à l'âge de 102 ans.

Les Bons de Monnaie

LES BILLETS DES CHAMBRES DE COMMERCE NE PEUVENT ENTRE REFUSES EN PAIEMENT.

Des contestations s'élèvent parfois entre commerçants et clients au sujet des Bons d'émission des Chambres de Commerce. Les uns les acceptent et d'autres les refusent. Ceux-ci sont dans leur tort, car tous les billets des Chambres de Commerce sont valables.

Les coupures émises avant le décret de cessation des hostilités, c'est-à-dire avant le 24 octobre 1919, pourront être présentées au remboursement jusqu'au 30 juin 1921 et celles postérieures au 24 octobre dernier continueront à circuler jusqu'à leur remplacement par des jetons.

Par conséquent, tous les billets des Chambres de Commerce sont actuellement valables et ne peuvent être refusés ni par les particuliers, ni dans les caisses publiques. Seules, les séries d'émission antérieures au 24 octobre 1919 cesseront d'avoir cours le 1er juillet prochain.

Un nouveau sous-marin est inventé en Allemagne

Paris, 14 janvier. — Le correspondant de Berlin à la « Chicago Tribune » mande à ce journal, 13 janvier :

« Les ingénieurs maritimes allemands ont inventé un nouveau type de sous-marin protégé susceptible, selon eux, de révolutionner la guerre navale. Le nouveau type de sous-marin offrirait les avantages suivants : protection renforcée contre l'artillerie, protection air moyen de l'armure cuirassée contre les bombes de profondeur, augmentation de 100 % de sécurité, la tourelle cuirassée contenant quatre canons de huit pouces pour sous-marins d'un déplacement de 5 mille tonnes ».

L'enquête de la C. G. T. dans les Régions dévastées

ELLE COMMENCE A REIMS

Paris, 14 janvier. — La délégation du Conseil économique de la C. G. T., se rendant dans les régions dévastées, a quitté Paris ce matin, à 7 heures 50. La première ville visitée est Reims.

Un « guérisseur » du Nord fait recette en Haute-Garonne

Mais malgré les protestations de ses clients et la désolation de la population la Justice lui cherche noise

Situé dans un site pittoresque, à six kilomètre de Villefranche-de-Lauragais, Avigonet, jusqu'ici, n'avait pas d'histoire.

Mais, il y a un an, arrivait dans le pays, venant, des poches vides, des environs de Douai, un homme de haute taille, portant toute sa barbe, à la voix forte, aux manières quelque peu brusques, âgé de 45 ans.

Il s'installait très modestement dans l'unique auberge de l'endroit, sous son nom d'Auguste Beziat. Que venait-il faire en Haute-Garonne ? Nul ne le savait et d'ailleurs, tout d'abord, nul ne s'en inquiéta.

Cependant, les habitants apprenaient bientôt que Beziat était un « guérisseur », tout simplement. Mon Dieu ! oui, il possédait, disait-il, le « pouvoir des fluides magnétiques » et se faisait fort de chasser les maladies dont est accablée la pauvre humanité. Les paysans, nés méfiants, tinrent des conciliabules; ils s'enquirent des prix.

Et Beziat ne tarda pas à leur apparaître comme un nouveau Messie... Il ne réclamait point d'honoraires; On accourut alors vers lui; il débuta par quelques massages pratiqués sur des gens atteints de douleurs rhumatismales et de sciatique, qui se trouvaient fort bien de ses soins.

Ce fut le succès. On ne parla plus que de lui dans toute la montagne; la clientèle ne tarda pas à affluer de telle sorte que Beziat, qu'avaient rejoint sa femme et sa fille, put acquérir, à six kilomètres d'Avigonet, un petit castel à flanc de côteau, au lieu dit « La Borie ». Il s'adjoignit un secrétaire et ouvrit là un cabinet de consultations.

LE TABLEAU NOIR aux CENT QUATRE CASES

A l'entrée de sa propriété, il fit installer un grand tableau noir avec cent quatre cases numérotées, sur lequel les clients s'inscrivent, à la craie, pour le jour où ils désirent consulter. Une étroite allée mène à la salle d'attente, à laquelle on accède par trois marches d'un escalier formant perron. Cette antichambre est garnie de bancs, d'un bureau derrière lequel le secrétaire contrôle les inscriptions avant d'introduire les malades près du « guérisseur », dans la salle des consultations meublée à l'orientale, avec divans formant chaises longues, coussins et oreillers. Deux petites fenêtres d'architecture arabe, voilées de rouge, donnent à la pièce une demi-obscurité; au plafond est accrochée une ombrelle chinoise masquant une lampe toujours allumée.

LE TRAITEMENT par le COGNAC et L'ÉTHER

Dès qu'un malade est en sa présence, Beziat absorbe une gorgée de cognac et s'imprègne les paumes d'éther, puis il passe et repasse ses mains sur la partie du corps que le « patient » lui indique comme étant malade, il termine en soufflant dessus plusieurs fois. Qu'il s'agisse d'un cancer, d'une phlébite, d'une affection pulmonaire, le traitement est identique. Et il continue à ne jamais solliciter d'honoraires, mais comme chaque fois les consultants lui demandent ce qu'ils lui doivent, d'un coup d'œil il jauge le degré de naïveté de ceux-ci, puis déclare sentencieusement :

— Rien pour le moment ; nous nous entendrons un peu plus tard. Il y aura les frais de traitement.

Et il indique la durée de ce traitement : tantôt six mois, tantôt un an, en concluant :

— Venez me voir tous les quinze jours.

Néanmoins, chaque malade, avant de se retirer, lui remet 20 francs ou 10 francs, selon ses moyens.

La notoriété de Beziat n'a pas tardé à dépasser les limites du département. Vers lui, ceux qui souffrent sont venus de Cette, de Bordeaux, de Paris même.

LA MODESTE AUBERGE DEVENUE UN GRAND HOTEL

Tant et si bien que la petite auberge d'Avigonet, où ces clients logeaient, a dû se transformer en hôtel où l'on retient des chambres à l'avance, par correspondance, et que le directeur de cet établissement, d'accord avec des entrepreneurs de transports, a dû créer des services de voitures faisant quotidiennement la navette entre Avigonet et La Borie. Tant et si bien aussi, dit-on dans le pays, que Beziat doit, sous peu, acheter une nouvelle propriété.

LE REVERS DE LA MEDAILLE

Hélas ! toute médaille a son revers et la justice s'est émue. Sur l'ordre du parquet de Villefranche-de-Lauragais, une instruction est ouverte contre le « guérisseur ».

Depuis août dernier, du reste, l'étoile de Beziat a pâli quelque peu : certains malades lui sont devenus nettement hostiles. C'est qu'au village de de Kardoucge, par exemple, le maître du castel a soigné tout à la fois un homme atteint d'une grande faiblesse de vue et une femme à demi-paralytique. L'homme est complètement aveugle et la paralytique ne peut plus bouger de son lit. Cette dernière manda le « guérisseur » et lui fit des reproches.

— N'ayez crainte, lui dit-il, d'ici un mois, ça ira mieux.

Cinq mois ont passé, et le temps n'étant plus aux miracles, la paralytique ne s'est point levée.

M. Marchand, commissaire divisionnaire de la 8e brigade mobile, a chargé M. Dautel, commissaire de police, ainsi que les inspecteurs Bousquet et Vincent, de procéder à une enquête.

Celle-ci a été commencée récemment; elle est particulièrement difficile, en raison du mutisme des montagnards.

Commissaire et inspecteurs se sont présentés, le 28 décembre, pour perquisitionner au castel, où attendaient une soixantaine de clients. M. Béziat prit de haut cette intervention; il protesta énergiquement contre ce qu'il qualifia d'abus d'autorité; les malades se montraient si menaçants que les policiers durent battre en retraite, non sans emporter un livre de comptabilité sur lequel étaient notés les noms de chaque client, avec indication de sa maladie et du traitement appliqué; ils saisirent, en outre, une volumineuse correspondance.

Et depuis leur venue, la population d'Avigonet se lamente, par crainte de voir tarir une source d'appréciables profits.

La Reconnaissance Française

DES MEDAILLES

La médaille de la Reconnaissance Française est conférée à :

Argent. — Mme Bassenne, à Nice, infirmière-major dans les hôpitaux de Saint-Pol-sur-Ternoise ; Mme Drapier, à Douai ; Mme veuve Flament, à Béthune ; M. Forceville, à Haubourdin ; M. Coiffard, docteur en médecine à Anzin ; Mlle Paul, à Arras ; Mlle Teste, à Toulouse, employée des postes pendant la guerre à Valenciennes, Lille et Dunkerque ; M. Verez, à Bantigny.

Bronze. — Mme Bécar, à Condé ; Mlle Blech, à Beerck-Plage ; M. Bogaert, à Hondschoote ; Mme Deltour, à Lille ; Mlle Laroche, à Daisans ; M. Marie, à Lisieux, pharmacien pendant la guerre attaché au service médical de Meurchin, Billy-Berclau et Pont-à-Vendin, etc. ; Mme Tambolse, au Cateau ; M. Trognoy, à Douai.

Le Triste Roman d'un jeune homme de bonne famille

Notre enquête à Lille à propos d'un vol à Amiens

Nous avons relaté hier dans quelles circonstances un vol de 80.000 francs avait été commis dans l'hôtellerie de M. E. Martin, boulevard d'Alsace-Lorraine, à Amiens.

Nous avons dit aussi qu'un des voleurs supposé — car il n'a pas encore avoué — avait été arrêté, trouvé porteur d'une somme de 1.500 francs dont il ne put indiquer la provenance et qu'il se nommait Tirmont.

Ce jeune homme, disions-nous encore, avait déclaré « avoir rempli les fonctions de premier vendeur à la maison Morel-Goyez, rue Esquermoise, à Lille. »

A ce sujet, une enquête s'imposait.

Elle a pleinement confirmé les mauvais renseignements qui, de tous côtés, affluent sur Tirmont.

Tirmont à Lille

C'ETAIT UN NOCEUR ÉMÉRITE

« J'ai eu Tirmont à mon service, de janvier 1920 à novembre de la même année, nous dit M. Morel, l'ancien patron de Tirmont, rue Esquermoise, à Lille.

» Je l'avais pris pour une double raison : c'était un jeune homme de bonne famille, dont je connaissais les parents, et puis, c'était un soldat qui s'était bien comporté pendant la guerre. Ses décorations — car il les a réellement gagnées au front, à Salonique et ailleurs — en font foi.

» Que voulez-vous ? j'ai eu un fils tué à la guerre et j'éprouve une grande sympathie pour l'armée.

» — Donc, Tirmont est d'une très bonne famille ?

» — Oui. Ses parents demeurent à Bruay, dans le Pas-de-Calais, et m'avaient confié leur fils, qu'ils savaient un peu « amusette » et qui logeait d'ailleurs chez des cousins de sa famille, à Lambersart.

» Je dois à la vérité de déclarer que, comme vendeur, j'ai été très content de Tirmont : il était intelligent, très avenant pour les clients et sachant causer.

» Mais, à côté de cela, c'était un « amuseur ». Sitôt qu'il voyait un jupon de femme, ça lui faisait perdre la tête. Il recevait énormément de visites. De beaux garçons comme lui, joyeux compagnons, et quelquefois aussi de belles filles qui, sous un prétexte quelconque, venaient le demander.

» La chose finit même par m'agacer. Vraiment, ces visites m'horripilaient, et souventes fois j'éconduisis visiteurs ou visiteuses en disant que M. Tirmont était absent.

» Quel malheur que ce garçon était noceur et coureur. S'il en avait été autrement, il aurait été pour nous le véritable enfant de la maison.

UN PANIER PERCÉ

» — Vous l'avez néanmoins conservé assez longtemps ?

» — Oui, onze mois à peu près; mais il ne resta si longtemps chez nous que parce que nous avions de la considération pour sa famille. Quand nous apprîmes qu'il faisait de fortes dettes un peu partout, nous nous en séparâmes. La chose avait suffisamment duré et l'expérience était concluante.

» Tirmont devait de l'argent au débitant de tabac, il en devait au tailleur pour un pardessus, dans un bar des environs... et ce que nous ne savions pas ! car il avait cette funeste habitude de demander de l'argent à prêter un peu à tout le monde, malgré les remontrances des siens.

» Quand Tirmont s'en alla passer les fêtes de l'an dans sa famille, à Bruay, il n'avait plus un sou.

» Je sais que ces braves gens étaient au désespoir d'avoir pour fils un pareil panier percé.

UN CERVEAU BRULÉ

» — Pendant son séjour chez vous, avez-vous eu à vous plaindre de lui, au point de vue probité ?

» — Non. Tirmont n'a jamais rien volé ni dérobé chez nous. Pendant tout son séjour, je n'ai jamais rien remarqué d'anormal.

» Voyez-vous, ce malheureux garçon était ce qu'on peut appeler un cerveau brûlé, une forte tête. Avant la guerre, en 1911, il avait été condamné à un an de prison au régiment pour mutinerie de soldat. La guerre, certes, n'avait pas dû l'améliorer. »

Ainsi prit fin notre entretien.

Il est, en effet, à supposer que Tirmont, pendant la guerre, avait pris goût à la vie facile. Beau garçon, beau parleur, plusieurs fois décoré et faisant bien dans l'uniforme, il avait dû voir s'ouvrir devant lui bien des portes... et succomber bien des cœurs féminins. De là ce goût à la dépense, au luxe, à la noce facile. En réalité, c'est ici un drame de l'inconduite.

UNE FEMME ENRAGÉE

ELLE EST MORTE, HUIT MOIS APRES AVOIR ETE MORDUE

Un cas mortel de rage extrêmement rare, pour ne pas dire unique, vient de se produire à Paris.

Une femme de 35 ans, Mme Juliana Gisseler, de nationalité hollandaise, demeurant, 22, rue George-Sand, est morte, avant-hier matin, au cours d'une crise d'hydrophobie consécutive à la morsure d'un chien enragé. Mais, ce qui rend le cas extrêmement curieux c'est que la morsure remonte à huit mois et que Mme Gisseler avait été, à l'époque, soignée à l'Institut Pasteur.

DES INDÉSIRABLES

SIX ORIGINAIRES DU PAS-DE-CALAIS DÉVALISAIENT LES GRANDS MAGASINS PARISIENS

Paris, 14 janvier. — Au moment où la foule se pressait dans un grand magasin de la rive droite, des inspecteurs ont arrêté, hier après-midi, toute une bande de voleurs qui dévalisaient divers comptoirs.

Conduits au commissariat de la Chaussée d'Antin, ils ont déclaré se nommer : Charles Leblanc, 41 ans, manœuvre ; Hector Lobbe, 34 ans, chauffeur, habitant tous deux, 54, rue Myrrha ; Marcel Lohez, 21 ans ; Eugène Bigaudière, 32 ans ; Marie, sa sœur, 26 ans, et Suzanne Petit, 25 ans, habitant tous, 30, rue Curial et tous originaires du Pas-de-Calais.

La perquisition opérée à leurs domiciles a amené la découverte d'un grand nombre de marchandises volées. Ils ont été envoyés au Dépôt.

UNE JEUNE SERVANTE ROUBAISIENNE VOLAIT SON PATRON A MONTMORENCY

En Seine-et-Oise, à Montmorency, la gendarmerie a procédé à l'arrestation de la fille Clémence Verbraecken, âgée de 18 ans, originaire de Roubaix, domestique chez M. Edouard Rugiert, 34 ans, ingénieur, demeurant, 2, rue de la Vérité. Conduite au parquet de Pontoise, et interrogée par M. Gay, juge d'instruction, elle a avoué avoir volé à ses patrons un collier de corail estimé 200 francs, une somme d'argent assez importante et divers objets. En conséquence, le magistrat l'a fait écrouer à la prison.